



## Respect du secret médical

Par **Camille C.**, le **28/12/2018** à **23:04**

Bonjour cher Maître,

J'ai conscience que certaines plaintes sont incohérentes et ne justifient pas de réponse cependant je viens de poster une question sur le forum qui n'apparaît pas mon témoignage vous apparaît-il de mauvaise foi ? Pour rappel je suis un patient pris en charge pour troubles psy (qui ne signifient pas forcément déviance). de 2007 à 2009 j'étais résident dans un foyer post cure à Paris 15. Dans le même temps, je précise, j'étais membre d'une chorale classique à but non lucratif et étudiant en psychologie à Paris VIII par correspondance en psychologie. En 2008 un infirmier chef a pris ses fonctions au foyer et m'a désigné publiquement comme un mauvais élément perturbateur ( par exemple : alcoolisme, rascisme, incivilités, non paiement de la cotisation du foyer laquelle pourtant ne s'élevait qu'à dix euros par mois ce qui ne me posait pas de problèmes pour la régler, laisser aller...); J'ai subis des pressions pour arrêter mes études et arrêter la chorale. Ce monsieur n'agissait pas seul puisque sa hiérarchie le couvrait mais pour illustrer en tant qu'infirmier était-il autorisé à m'énoncer des diagnostics autant faux qu'insultants ? (Il disait que j'avais sept ans d'âge mental, que je ne devais pas oublier que j'étais "pathologique", que je faisais des fautes d'orthographe -jugez vous même n'ai-je pas une syntaxe et une orthographe normale -, qu'il pensait que je mentais quand je disais que j'étais étudiant parce que selon lui j'en étais incapable - je peux prouver que j'étais en première année étudiant, j'ai même validé un accès en deuxième année - ). Quand il parlait de mes effets personnels, il parlait de "cache-misère", mes disques CD n'avaient selon lui qu'une " valeur sentimentale", mes vêtements étaient des "frippes"... tout un panel de jugements dont j'ai encore du mal à me remettre. dans l'hypothèse optimiste selon laquelle les personnes handicapées auraient également la possibilité de faire valoir leurs droit, selon vous, cher Maître, quelle est la bonne marche à suivre, et je commence à entrevoir qu'en matière de droit il faut être bien informé, rigoureux, et avoir la chance qu'une personne expérimenté, peut-être vous, vous juge crédible ? ( Et vrai). Cordialement,

Par **Visiteur**, le **29/12/2018** à **19:02**

Bonjour

Vous avez bien 2 posts (identiques) qui apparaissent.